



## CONDITIONS DE GARDE SOUS FORME DE VISITES À DOMICILE

### CONDITIONS REQUISES POUR QUE VOTRE ANIMAL SOIT GARDE

- Il est fortement conseillé que votre chat ou chien soit à jour de ses vaccins. Je conserve son carnet de santé durant la période de Garde. Aucun animal ne pourra m'être confié sans son carnet de santé.
- Si possible **être identifié** : il est vivement recommandé que le chat ou chien soit identifié par puce électronique ou tatouage.
- Être **en bonne santé** (à la moindre suspicion de maladie, la garde de votre animal pourra être refusée)
- En cas de **traitement médical en cours**, il devra m'être fourni une ordonnance médicale et les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du traitement.
- Avoir un **comportement sociable** (pour des questions de sécurité, le propriétaire s'engage à me communiquer toute information et tout risque que peut présenter son animal (agressivité envers l'être humain ou ses congénères, traitements en cours, allergie...)).

### ENTRETIEN DE VOTRE ANIMAL

- Les chats et les chiens sont entretenus régulièrement dans la mesure où ils se laissent **facilement manipuler**.
- En cas de **problème médical** survenant durant le séjour, le chat ou le chien sera emmené aux frais du propriétaire (consultation, intervention, médicaments, déplacements, ... quel que soit le diagnostique du vétérinaire) à la CLINIQUE VETERINAIRE MEDICABANIS à L'UNION (31240) avec je travaille habituellement ou votre vétérinaire s'il est près de chez vous et je vous informerai dès que possible de son état et des soins prodigués. Ceci avec votre accord express, par la signature de ce contrat. Le carnet de santé et les coordonnées de votre vétérinaire seront transmis pour un suivi médical si besoin.
- Le **changement de nourriture** est source de stress et de déséquilibre digestif et intestinal pour votre chat ou chien. Aussi pour qu'il mange sans soucis, je vous demande de prévoir sa propre nourriture (croquettes) et boîtes éventuelles en quantité suffisante pour toute la durée de la garde.

- Pour les chats, les **sacs de litière** devront être fournis en nombre suffisant. En cas de panne de nourriture ou de litière, les achats par mes soins ainsi que le déplacement vous seront refacturés.
- Je décline toute responsabilité en cas de : **décès de l'animal** au cours du séjour sans lien direct avec ma responsabilité. En cas de litige, seul un chat ou un chien identifié pourra en faire l'objet. Les chats et les chiens reconnus de valeur ou de concours devront être assurés personnellement par le propriétaire.
- Je décline également toute responsabilité sur un éventuel **problème de santé survenu en dehors du moment de la visite**.
- De même, il est important de savoir que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, dans l'organisme de votre animal sans se manifester (on parle alors de porteur sain comme par exemple pour la teigne, de certaines formes chroniques de coryza chez le chat, de la PIF (péritonite infectieuse féline), du FIV (sida du chat), d'insuffisance rénale et d'hépatites pour lesquels il n'existe aucun vaccin). Un événement stressant peut déclencher l'apparition de symptômes sans que la personne qui effectue les visites en soit la cause. Aussi, en aucun cas je ne pourrai être tenu pour responsable en cas **d'apparition de ces maladies** car je mets tout en œuvre pour éviter stress à votre animal et apporte le plus grand sérieux aux soins quotidiens.
- Dès que la période de garde est achevée, votre animal est à nouveau **sous votre responsabilité**

## RESERVATION ET ORGANISATION

---

- Il est nécessaire de **réserver à l'avance** votre séjour pour une bonne organisation.
- La **signature du contrat** de garde est nécessaire pour confirmer la réservation. La garde et les éventuels frais supplémentaires seront à régler au plus tard deux jours après votre retour,
- En cas de **retour anticipé** de votre part, la totalité du séjour réservé est due car la place a été bloquée.
- Le propriétaire du chat ou du chien s'engage à **respecter les dates de séjour** annoncées. Si le séjour devait être prolongé, il est nécessaire de m'informer au plus tard 24h à l'avance dans un souci d'organisation.

**Je m'engage à tout faire pour que le séjour de garde de votre animal soit le plus agréable possible : hygiène, soins, nourriture, caresses...**

**Ce règlement est destiné à une organisation au mieux de la garde et à assurer la sérénité de l'animal et de son propriétaire**

**Le propriétaire du ou des chats et/ou chiens qui me sont confié(s) reconnaît avoir pris connaissance dans l'intégralité du règlement et des conditions de garde et en accepte tous les termes sans restriction.**

Date :

Signature du propriétaire

(Accompagnée de la mention « lu et approuvé »)